

Maître Rimondi : « Connaitre l'étendue de la responsabilité de chacun »

Georges Rimondi, avocat au barreau de Thonon, représente deux familles d'enfants décédés dans l'accident. Un an après le drame, il s'exprime en leur nom.

Dans quel état d'esprit se trouvent vos clients ?

« Ils ressentent peut-être un peu d'amertume que cette procédure, pour des raisons liées aux difficultés de l'enquête, dure si longtemps et doive en plus subir des délais supplémentaires liés à la réforme de la carte judiciaire ».

Qu'attendent-ils aujourd'hui ?

« L'enquête est longue. Ils voudraient bien que la décision de justice leur permette d'avancer dans le souci de connaître la vérité. Ils veulent aussi connaître l'étendue de la responsabilité de chacun et savoir si d'autres responsabilités que celle du car peuvent être recherchées en sachant peut-être que cet accident apparaît aux yeux de plusieurs victimes comme étant sans doute le fait de plusieurs causes ».

Pourquoi les rapports



d'expertise sont-ils si longs selon vous ?

« Malheureusement, l'enquête n'a pas, pour l'instant encore, avancé comme on l'aurait souhaité parce que pour nous, l'acte d'instruction majeur est la reconstitution.

« On peut espérer qu'elle ait lieu avant l'été (NDLR, elle aura lieu le 16 juin). Nous avons bien conscience que cette reconstitution ne peut être faite que dans un contexte le plus proche de la réalité. C'est une mise en œuvre extrêmement lourde ».

Le transfert du dossier

à Annecy change-t-il quelque chose ?

« Cela ne va pas changer grand-chose sur le fond et dans la manière dont il sera traité. On peut considérer néanmoins qu'un magistrat à qui est envoyé ce dossier et qui doit l'étudier... cela ne fait qu'augmenter les délais ».

Le procès aura-t-il lieu à Thonon ?

« Oui ».

Quand ?

« Il faut 14 à 18 mois normalement. Mais il n'y a aucun délai fixé par la loi pour déposer l'ordonnance de renvoi devant le tribunal correctionnel ».

Au vu des éléments que vous possédez, des responsabilités se dessinent-elles ?

« Pour l'instant, je suis dans l'idée que la reconstitution est un acte essentiel qui pourra faire l'objet de la mise en cause d'autres responsabilités.

« Cela n'empêche pas qu'il y ait une responsabilité qui doit être justement appréciée par le tribunal. On ne laissera pas faire que seul le chauffeur serve de bouc émissaire alors qu'en France plein de passages à niveau sont dangereux ».